# PRÉSENTATION TÉLÉSERVICE
# « ACCOMPAGNEMENT À LA PRESCRIPTION » -

V1. 0 - Manuel d’utilisation

06/02/2025

# SOMMAIRE


**01.**
CONTEXTE DU PROJET

**02.**
ACCÈS AU TÉLÉSERVICE APR

**03.**
PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS




l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

# 01.

# CONTEXTE DU PROJET



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

# 1.1 OBJECTIFS DU TÉLÉSERVICE

**La prescription renforcée (APR) a été introduite dans le PLFSS pour 2024 par modification de l'art. 162-19-1 du CSS.**

**L'objectif est d'accompagner le prescripteur pour vérifier qu'il prescrit un médicament respectant les critères de l'autorisation de mise sur le marché (AMM).**

- Quelques critères (3 ou 4 max) de l'AMM sont repris dans un formulaire qu'il aura à renseigner pour son patient pour les initiations et les renouvellements de traitement.
- Un logigramme décisionnel propre à chaque médicament concerné permet d'avoir un résultat « AMM » ou « hors AMM ».

- **Le formulaire sera dématérialisé dans un téléservice « Accompagnement à la prescription »** qui devra être utilisé par tous les prescripteurs y ayant accès :
  - Le **résultat AMM ou hors AMM** est donné immédiatement grâce à un algorithme reprenant les logigrammes décisionnels
  - Un justificatif est imprimé par le prescripteur et remis au patient pour être présenté au pharmacien avec l'ordonnance
  - Les données sont transmises au service médical pour information et contrôle ultérieur mais pas pour action immédiate

- **Lorsque le formulaire ne peut pas être dématérialisé**, la version papier (3 volets autocopiant) est utilisée
  - De la même manière un justificatif (3e volet) est renseigné et signé par le prescripteur et remis au patient pour être présenté au pharmacien avec l'ordonnance
  - Les données sont transmises au service médical par courrier ou par messagerie sécurisée, toujours pour information et contrôle ultérieur mais pas pour action immédiate.
- Le pharmacien trace la vérification du justificatif (présence du justificatif + respect de l'AMM) en même temps que la facturation (code prestation spécifique).



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

# 02.

# ACCÈS AU SERVICE AMELIPRO ACCOMPAGNEMENT À LA PRESCRIPTION



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

# 2.1 ACCÈS À AMELIPRO VIA CPS : PAGE D'ACCUEIL

Le lien vers le téléservice est accessible depuis la page d'accueil, dans la rubrique « SERVICES PATIENTS » amelipro avec ou sans patient d'identifié. Le patient peut être identifié soit par lecture de carte vitale ou par saisie NIR.

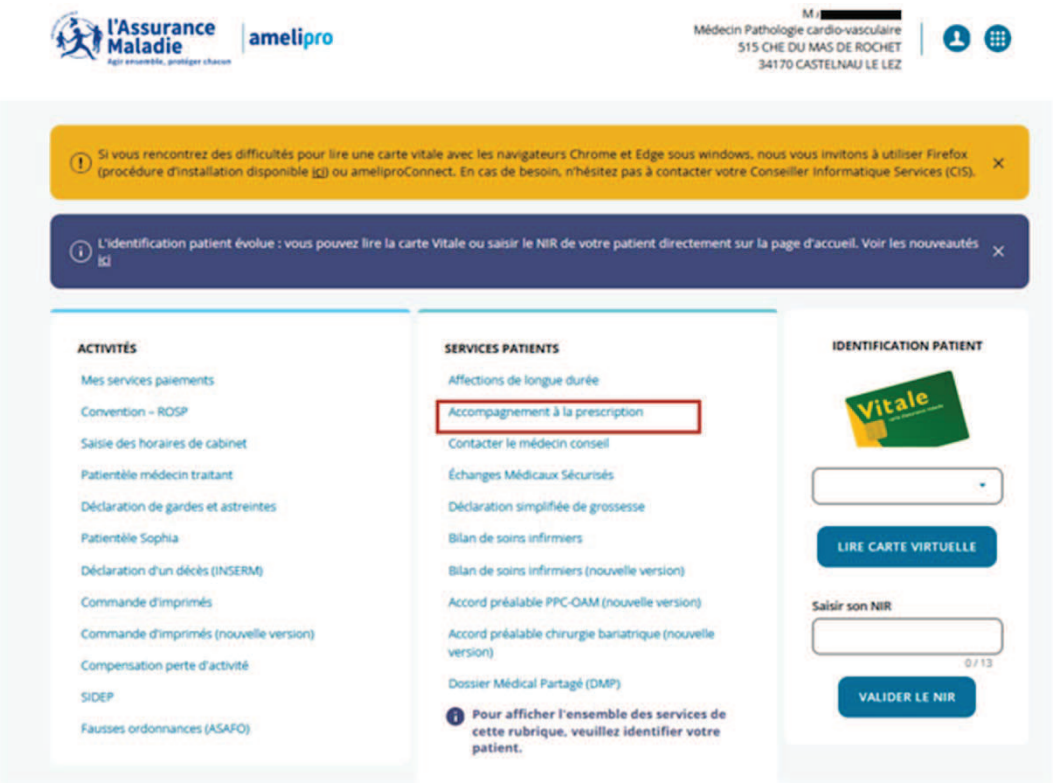


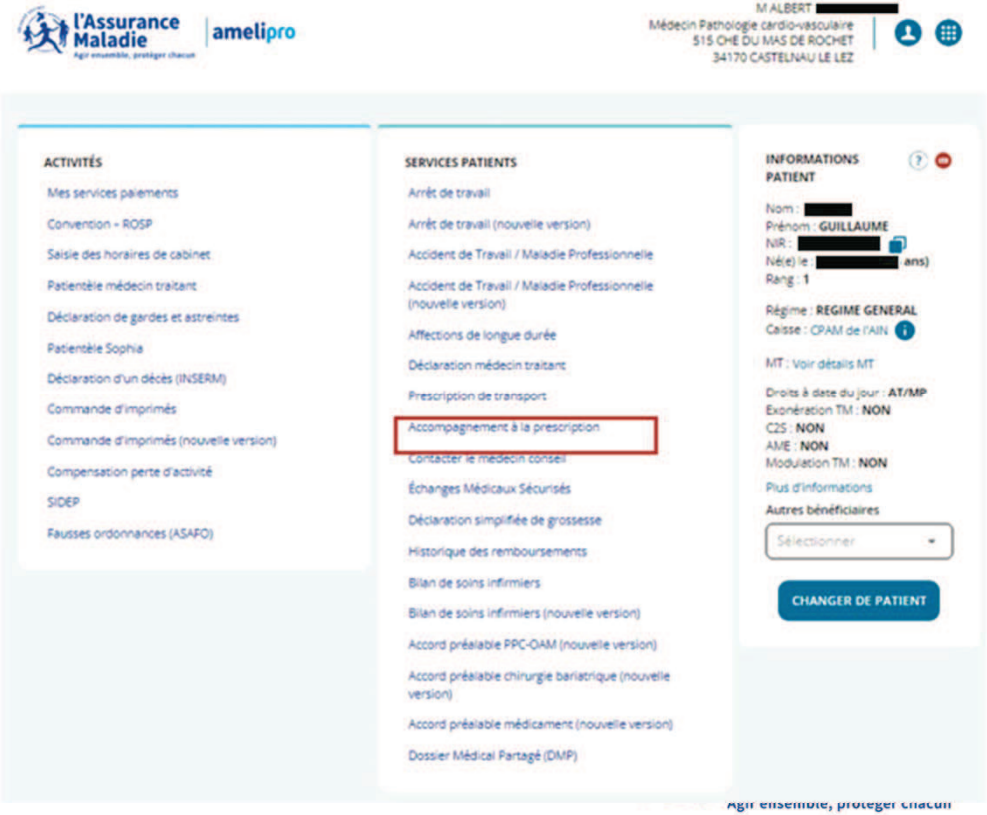

# 2.3 ACCÈS AVEC OU SANS PATIENT IDENTIFIÉ

Si un patient est identifié avant d'accéder au téléservice, alors l'identification sera conservée dans le téléservice et vous pourrez voir l'historique du patient et créer un accompagnement à la prescription depuis l'onglet « HISTORIQUE DE MON PATIENT ». Le bouton « Changer de patient » vous redirigera sur la page d'accueil amelipro.

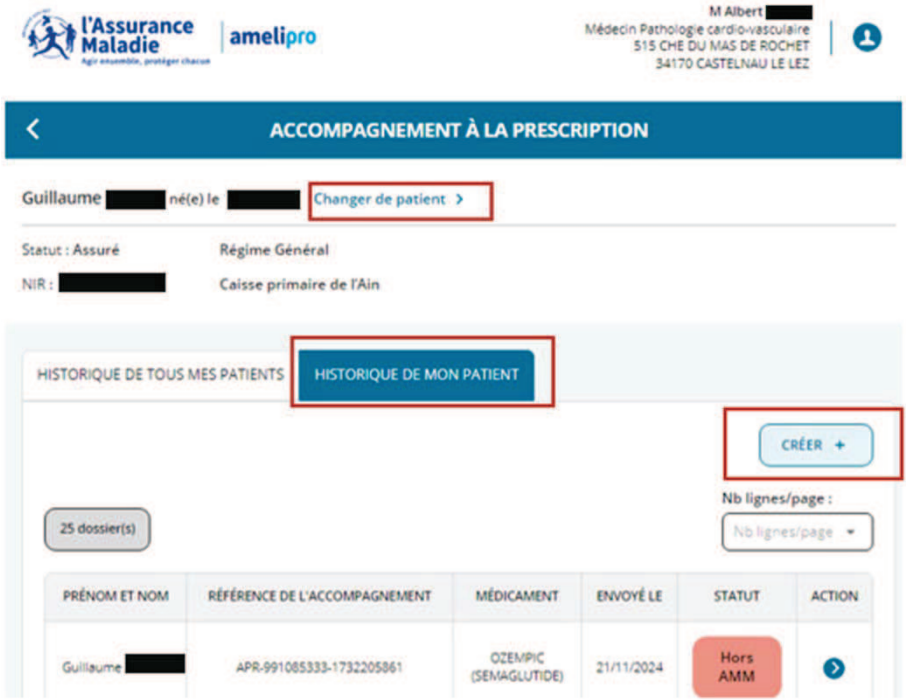


Si vous n'avez pas identifié de patient sur la page d'accueil amelipro avant d'accéder au téléservice, alors lorsque dans l'onglet « HISTORIQUE DE MON PATIENT », un message indiquera : **« Aucun patient sélectionné. Pour créer un nouvel accompagnement à la prescription, merci d'identifier un patient depuis la page d'accueil amelipro ».**

# 03.

# PRÉSENTATION DES PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS DU SERVICE



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

# 3.1 HISTORIQUE DE TOUS MES PATIENTS & CRITÈRE DE RECHERCHE

Le téléservice se compose de 2 onglets :

1. **HISTORIQUE DE TOUS MES PATIENTS afin de visualiser l'ensemble des accompagnements à la prescription réalisés.**
2. HISTORIQUE DE MON PATIENT afin de visualiser uniquement les accompagnements à la prescription réalisés pour le patient identifié.

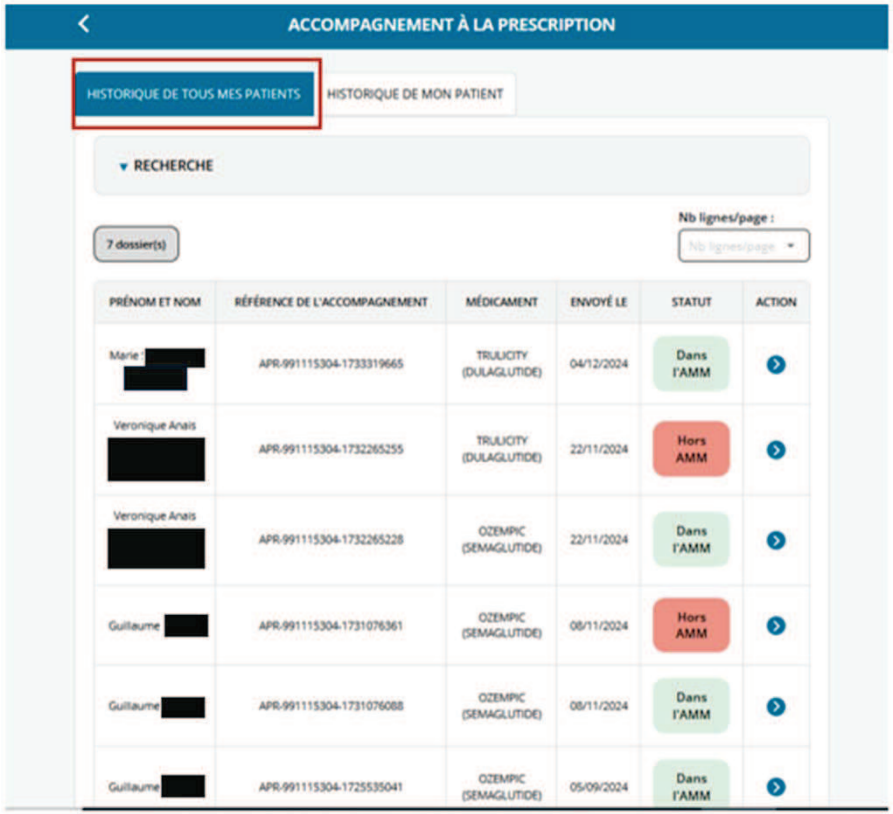


ℹVous avez la possibilité, dans cet onglet, de **filtrer votre recherche** en combinant **plusieurs critères**. Les informations du prénom et nom doivent être renseignés en entier (ex : renseigner « Marie » et non « Mar »).

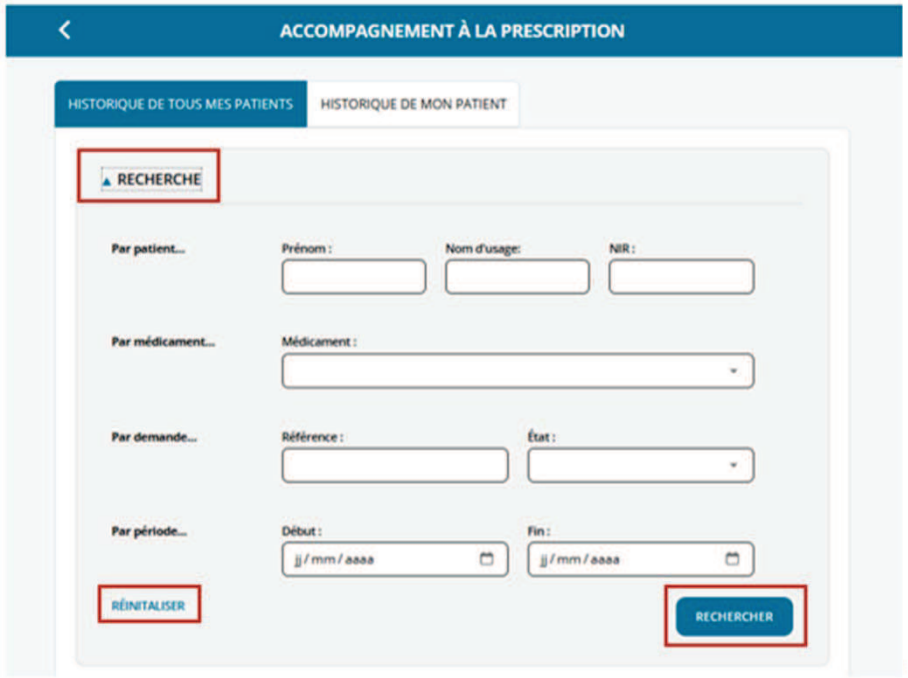

# 3.2 ACCÈS AU RÉCAPITULATIF D'UNE PRESCRIPTION DANS L'AMM

Depuis « **HISTORIQUE DE TOUS MES PATIENTS** », vous pouvez visualiser les **récapitulatifs** d'accompagnement à la prescription déjà réalisés pour vos patients. Ainsi, que leur statut : **« Dans l'AMM »** ou **« Hors AMM »**. Vous avez également la possibilité de **réimprimer le justificatif.**

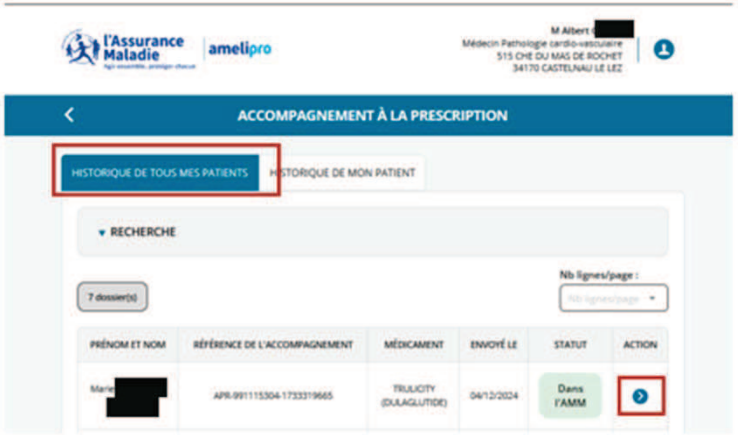


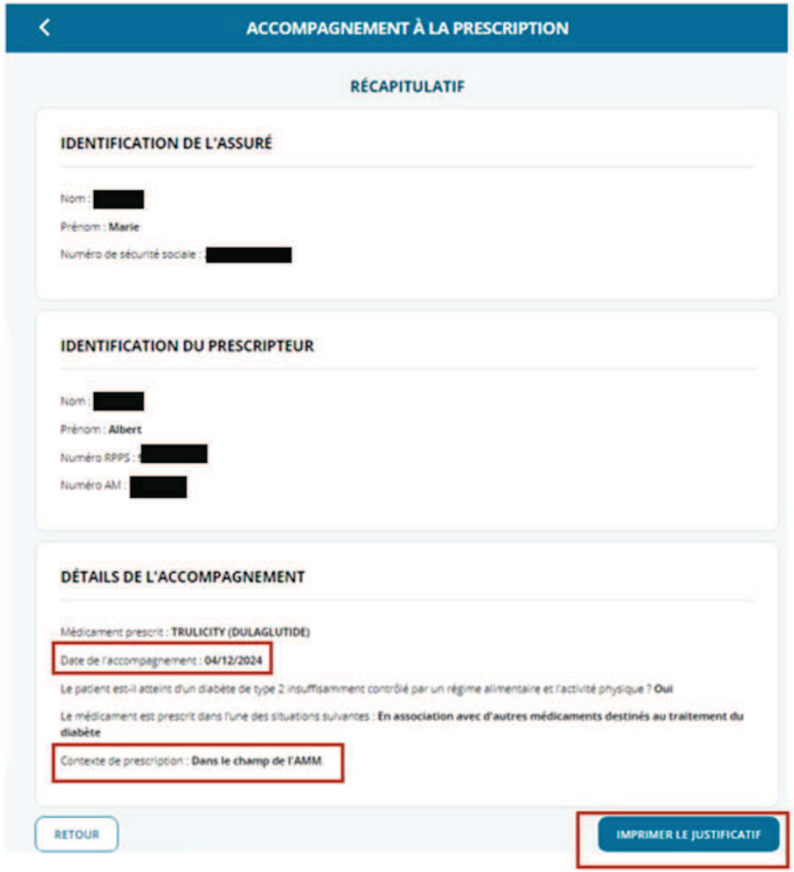


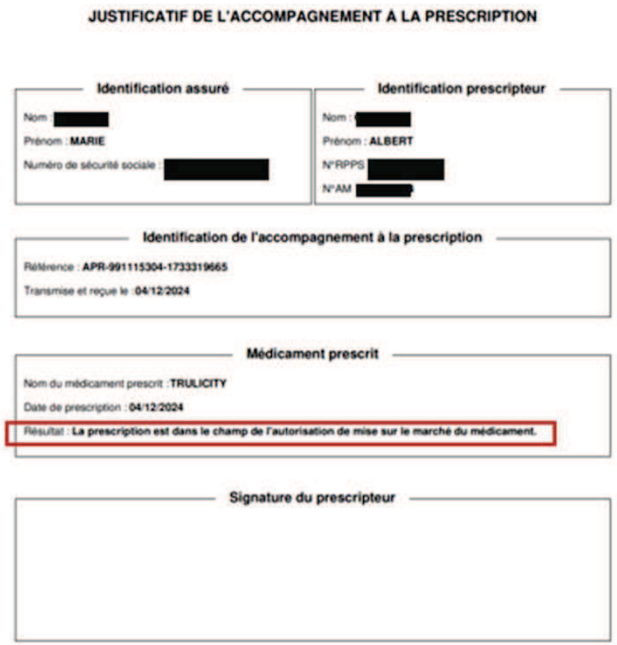




l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

# 3.3 ACCÈS AU RÉCAPITULATIF D'UNE PRESCRIPTION HORS AMM

Depuis « **HISTORIQUE DE TOUS MES PATIENTS** », vous pouvez visualiser les **récapitulatifs** d'accompagnement à la prescription déjà réalisés pour vos patients. Ainsi, que leur statut : **« Dans l'AMM »** ou **« Hors AMM »**. Vous avez également la possibilité de **réimprimer le justificatif.**

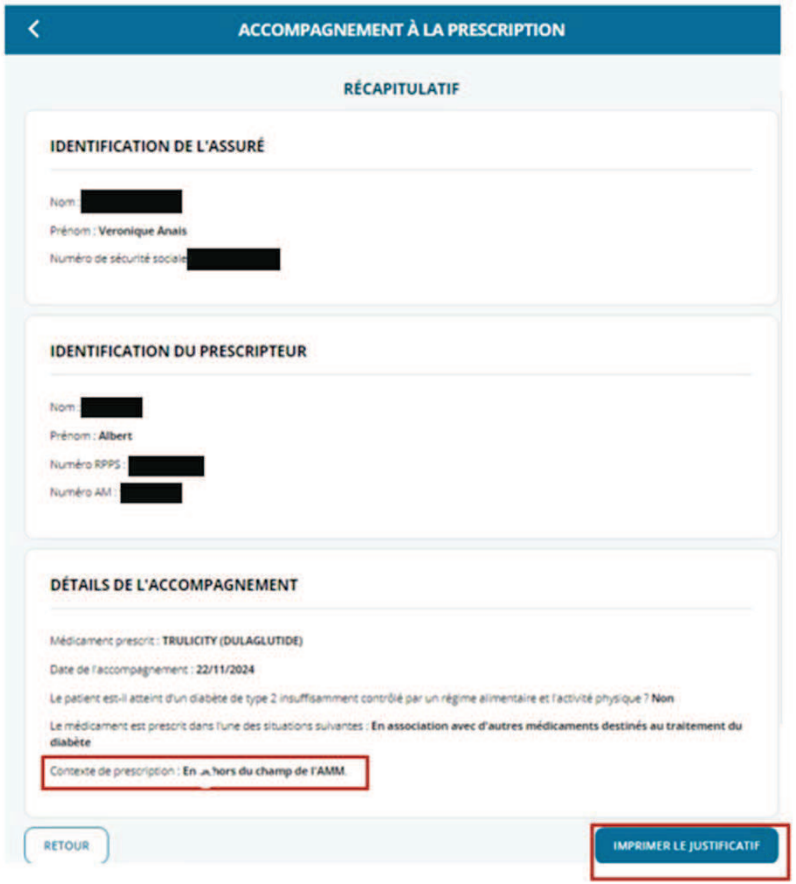

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

# 3.4 HISTORIQUE DE MON PATIENT

Le téléservice se compose de 2 onglets :

1. HISTORIQUE DE TOUS MES PATIENTS afin de visualiser l'ensemble des accompagnements à la prescription réalisés.
2. **HISTORIQUE DE MON PATIENT afin de visualiser les accompagnements à la prescription réalisés <u>pour le patient identifié</u>.**

Dans cet onglet, vous pouvez :

- **Créer** un nouvel accompagnement à la prescription en cliquant sur le bouton « Créer + ».
- **Consulter** le récapitulatif d'un accompagnement à la prescription déjà réalisé pour le patient identifié en cliquant sur la flèche bleue «» et réimprimer le justificatif si nécessaire.

Cet onglet ne possède pas de fonctionnalité de recherche.

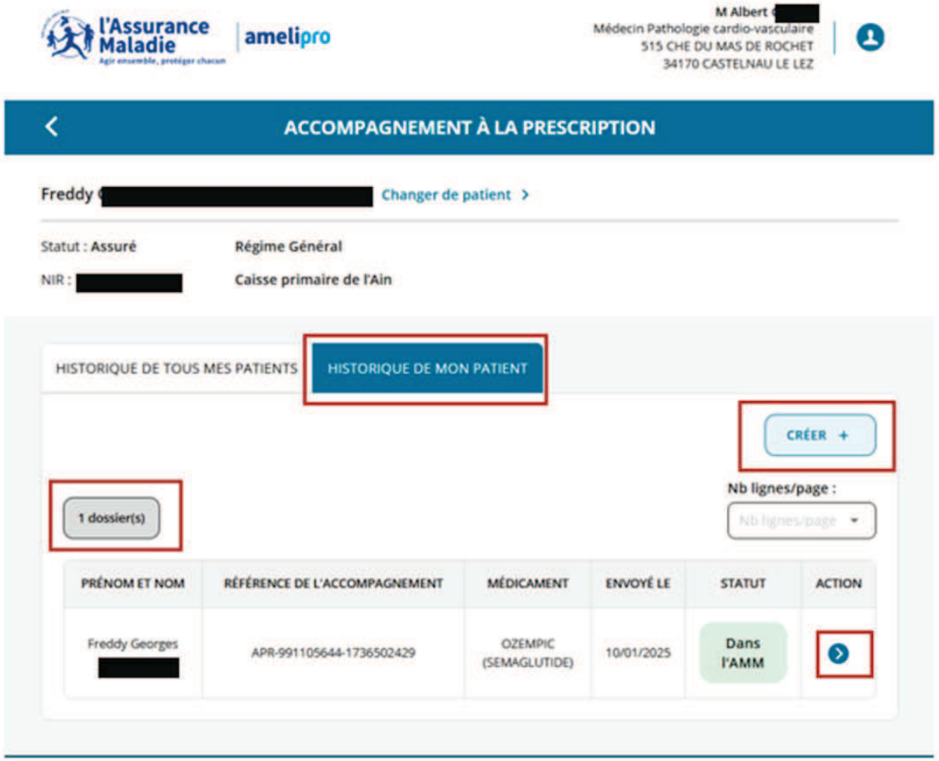




l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

# 3.5 CRÉATION DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA PRESCRIPTION

Afin de créer un nouvel accompagnement à la prescription, vous devez :

- Accéder à l'onglet **« HISTORIQUE DE MON PATIENT »**,
- Cliquer sur **« Créer + »**,
- **Sélectionner le médicament** concerné dans le formulaire « Création de l'accompagnement à la prescription »,
- Cliquer sur **« Valider »** *(le bouton reste grisé jusqu'au choix du médicament).*

Vous avez la possibilité d'abandonner le formulaire en utilisant le bouton « ABANDONNER » situé en bas à gauche de l'écran. Celui-ci vous redirigera vers l'écran de l'historique de votre patient.

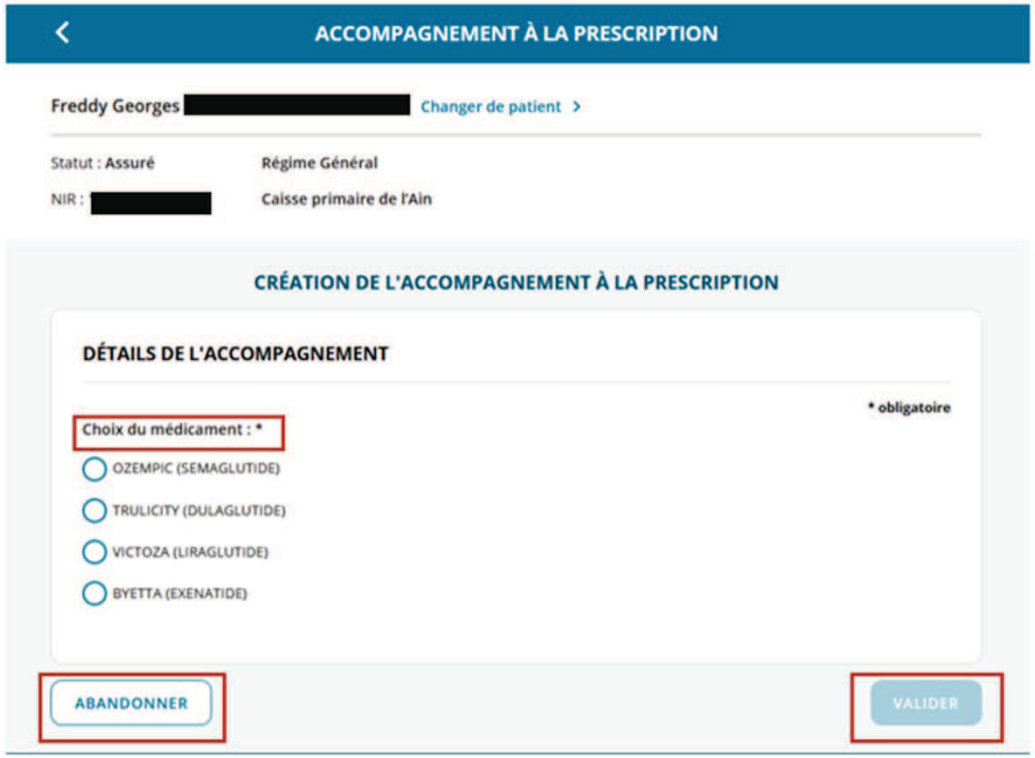




l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

# 3.6 REMPLISSAGE DU FORMULAIRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PRESCRIPTION

Le formulaire est composé de **3 questions qui doivent être obligatoirement complétées**.

Les questions sont communes à 3 médicaments : OZEMPIC, TRULICITY et VICTOZA.

Pour BYETTA, les questions sont légèrement différentes.

Lorsque les questions ont toutes été répondues, il suffit de cliquer sur le bouton « Valider ».

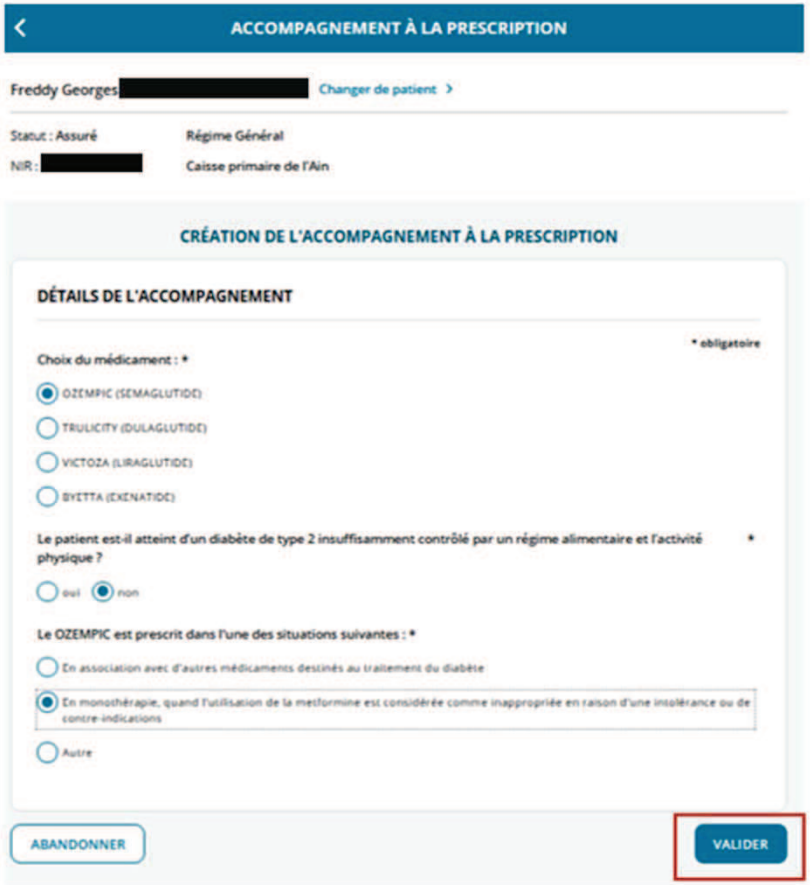


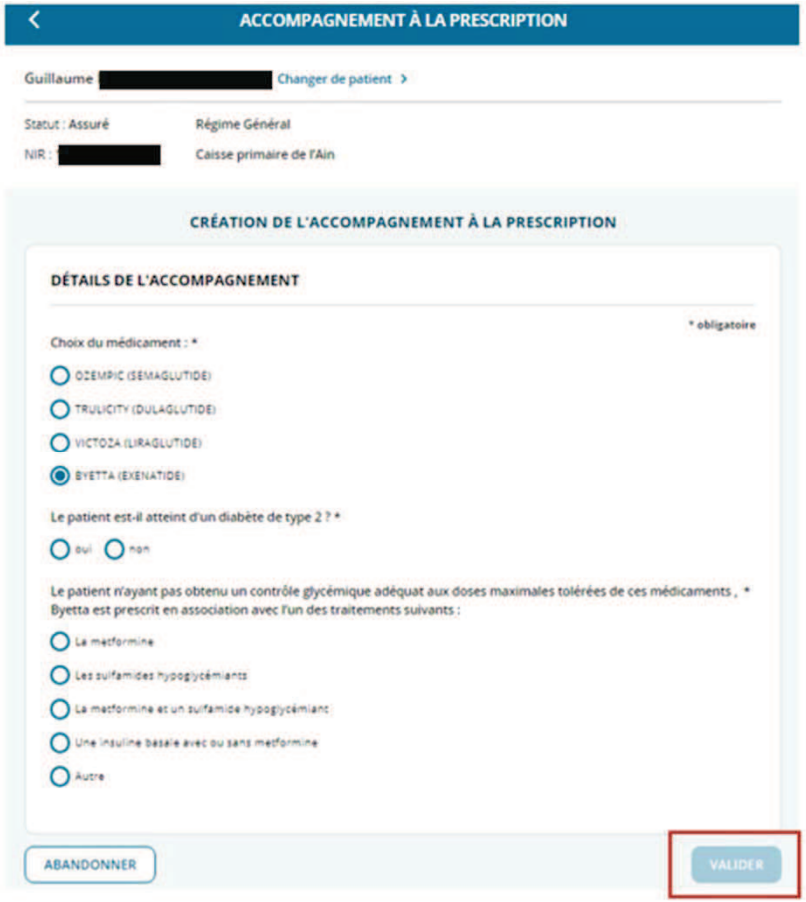

# 3.7 CAS DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA PRESCRIPTION DANS L'AMM

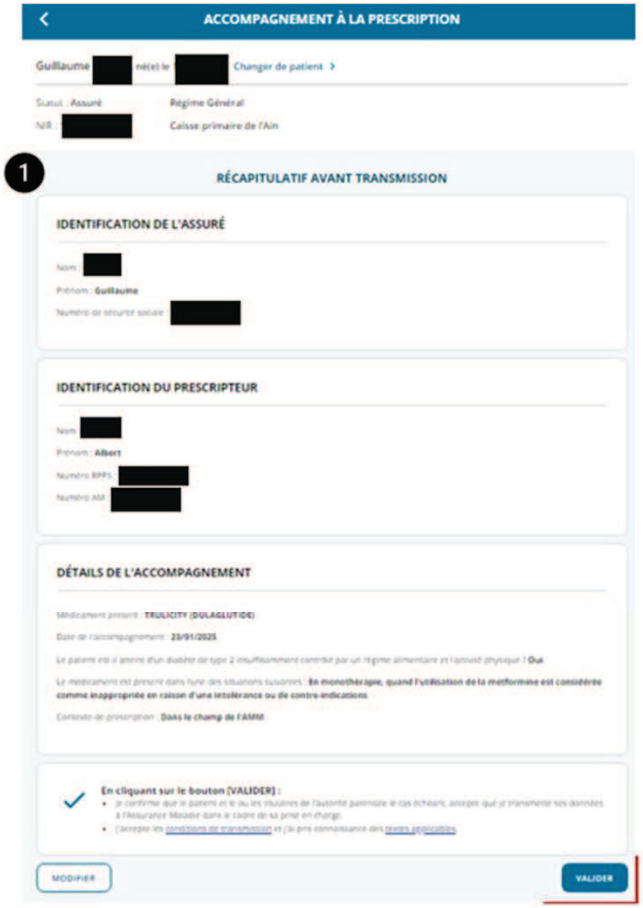


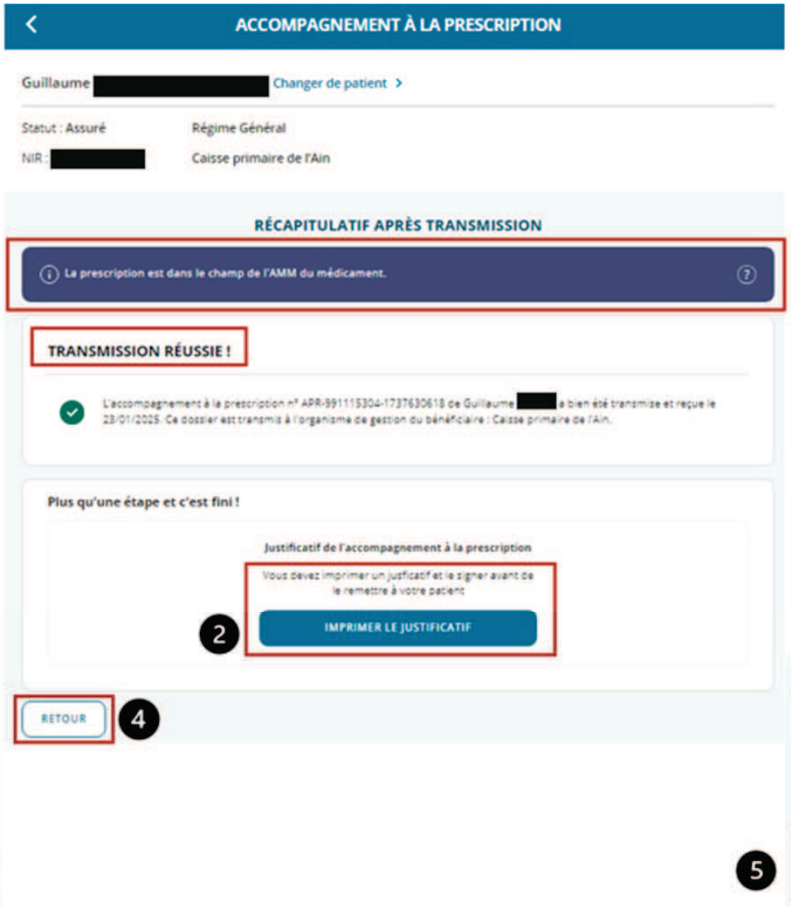


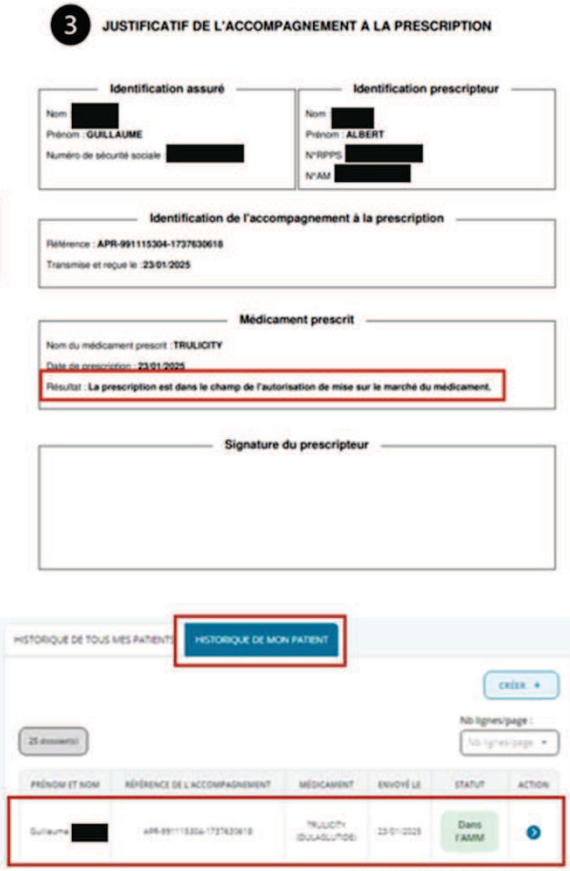

# 3.8 CAS DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA PRESCRIPTION HORS AMM

Si les réponses aux questions ne répondent pas aux critères nécessaires pour que la prescription soit dans le champ de l'AMM alors **un message d'avertissement sera affiché.**

Le professionnel de santé devra alors **« CONFIRMER » que la prescription du médicament est en dehors de l'AMM ou « ANNULER »** le formulaire.

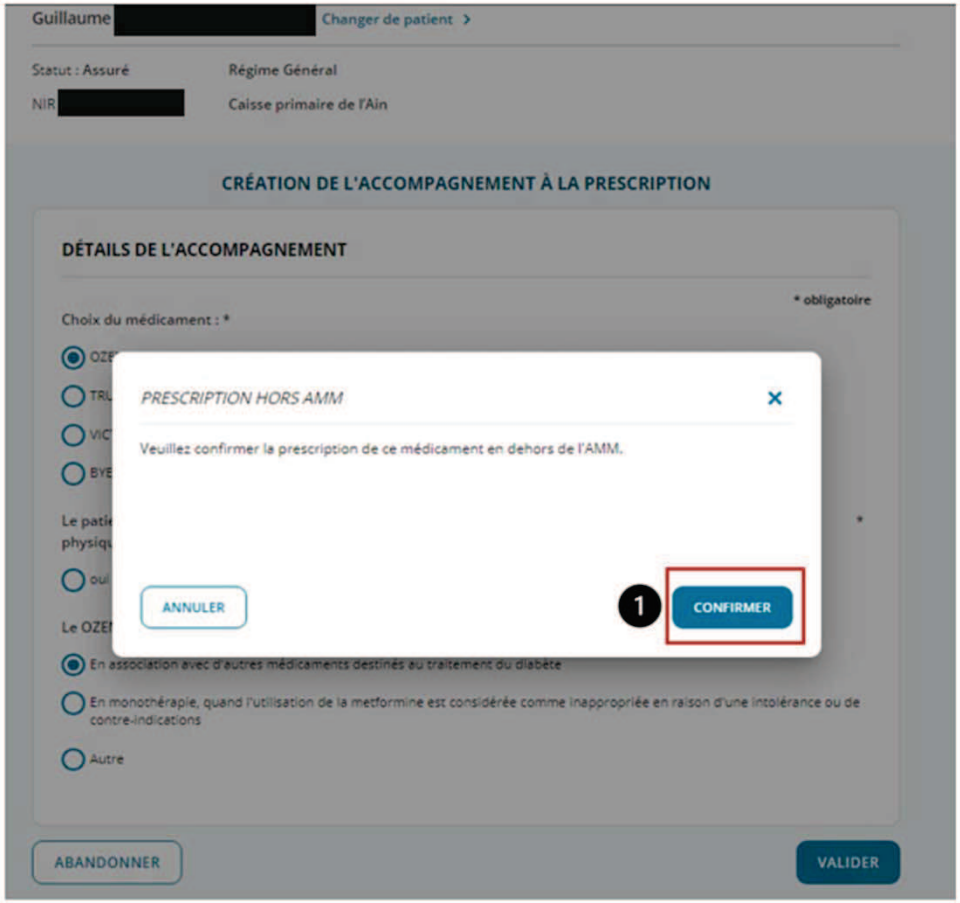


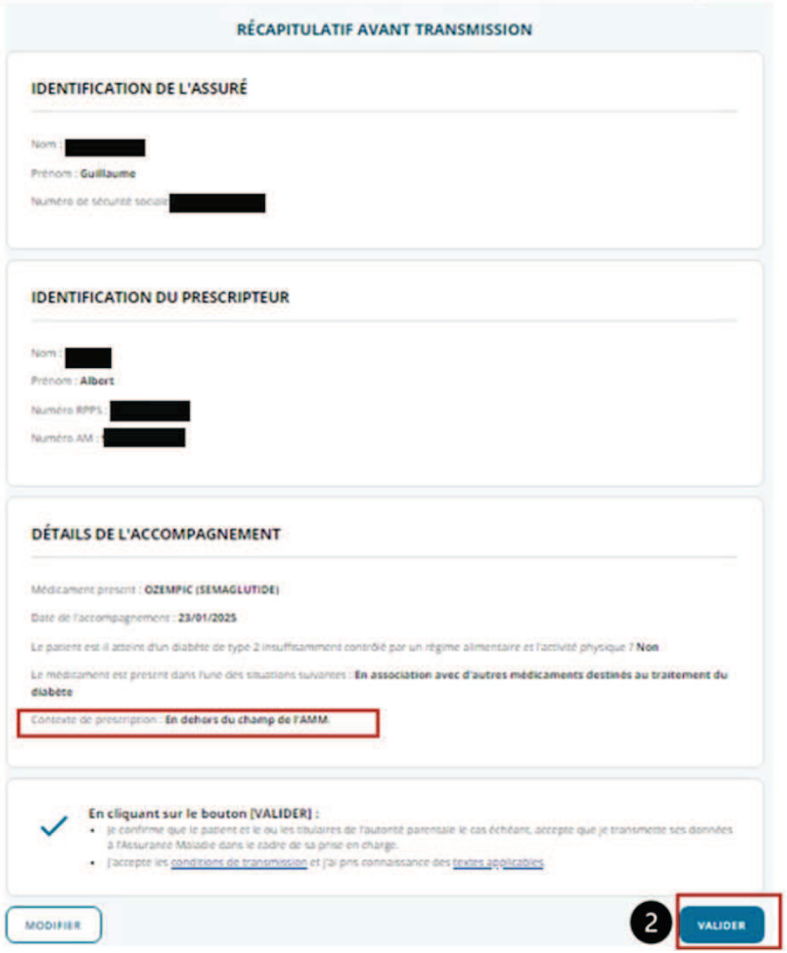

# 3.8 CAS DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA PRESCRIPTION HORS AMM

**ACCOMPAGNEMENT À LA PRESCRIPTION**

Guillaume [redacted] Changer de patient >

Statut : Assuré — Régime Général

NIR [redacted] — Caisse primaire de l'Ain

**RÉCAPITULATIF APRÈS TRANSMISSION**

La prescription est en dehors du champ de l'AMM du médicament.

**TRANSMISSION RÉUSSIE !**

L'accompagnement à la prescription n° APR-991115304-1737630435 de Guillaume [redacted] a bien été transmise et reçue le 23/01/2025. Ce dossier est transmis à l'organisme de gestion du bénéficiaire : Caisse primaire de l'Ain.

**Plus qu'une étape et c'est fini !**

Justificatif de l'accompagnement à la prescription

Vous devez imprimer un justificatif et le signer avant de le remettre à votre patient

3 IMPRIMER LE JUSTIFICATIF

RETOUR 5

4 **JUSTIFICATIF DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA PRESCRIPTION**

**Identification assuré**

Nom [redacted]
Prénom : GUILLAUME
Numéro de sécurité sociale : 1 [redacted]

**Identification prescripteur**

Nom [redacted]
Prénom : ALBERT
N°RPPS : [redacted]
N°AM : 9 [redacted]

**Identification de l'accompagnement à la prescription**

Référence : APR-991115304-1737630435
Transmise et reçue le : 23/01/2025

**Médicament prescrit**

Nom du médicament prescrit : OZEMPIC
Date de prescription : 23/01/2025
Résultat : **La prescription est en dehors du champ de l'autorisation de mise sur le marché du médicament. (le médicament n'est donc pas pris en charge par l'Assurance Maladie)**

**Signature du prescripteur**

HISTORIQUE DE TOUS MES PATIENTS | HISTORIQUE DE MON PATIENT

CRÉER +

Nb lignes/page :

25 dossier(s)

| PRÉNOM ET NOM | RÉFÉRENCE DE L'ACCOMPAGNEMENT | MÉDICAMENT | ENVOYÉ LE | STATUT | ACTION |
|---|---|---|---|---|---|
| Guillaume [redacted] | APR-991115304-1737630435 | OZEMPIC (SEMAGLUTIDE) | 23/01/2025 | Hors AMM | |

6



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun